

COMMUNE de LES IFFS : 2026 – 08
République Française

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 septembre 2026

Convocation affichée et envoyée le 31/08/2026

L'an **deux mille vingt-six et le 07 septembre** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LES IFFS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Yves JULLIEN, maire.

En exercice : 11

Présents : M. Jean-Yves JULLIEN, M. ATTIMONT Joseph, M. BOURSAULT Claude, Mme FAURE Odile, Mme GUILLET Claire, M. GUILLOU Jean-Michel, M. JAMET Stéphane-Henri, Mme LEGER Médinda, M. REGNAULT Yann.

Absentes excusées : Claire ARBEY donne Pouvoir à Odile FAURE, Marion HAMELIN LEPINE donne Pouvoir à Claire GUILLET FIXOT

Secrétaire de séance : Jean-Michel GUILLOU

DELIBERATION 07.09.26-052 **Renouvellement 2026 du contrat à durée déterminée de l'employé des espaces verts**

Monsieur le Maire rappelle que M. GUESDON Hubert. exerce les fonctions d'**agent technique polyvalent des espaces verts** sur la commune depuis 18 mois, à raison de **14 heures par semaine**, les jeudis et vendredis.

Son contrat arrivant à échéance le **17 octobre 2026**, il est proposé au Conseil municipal de renouveler ce contrat pour une durée d'un an, à compter du **17 octobre 2026**, dans les mêmes conditions de durée hebdomadaire de travail, soit **14 heures par semaine**.

Le contrat serait ainsi renouvelé jusqu'au **16 octobre 2027 inclus**.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les dispositions relatives au recrutement des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 29/09/2025 autorisant le recrutement de M. GUESDON Hubert. en qualité d'agent technique polyvalent des espaces verts et de la délibération 29.09.25-047 ;

Vu le contrat de travail conclu avec M. GUESDON Hubert., pour une durée de **14 heures hebdomadaires**, exercées les jeudis et vendredis, dont l'échéance est fixée au **17 octobre 2026**;

Considérant que M. GUESDON Hubert. donne satisfaction dans l'exercice de ses fonctions ;

Considérant qu'à la suite de l'entretien réalisé avec sa hiérarchie le **10 juillet 2026**, M. GUESDON Hubert. a fait part de son souhait de poursuivre son activité au sein de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** :

- *D'approuver le renouvellement* le contrat de travail de **M. GUESDON Hubert**, en qualité d'agent technique polyvalent des espaces verts ;
- *De fixer* la durée du travail à **14 heures hebdomadaires**, réparties les jeudis et vendredis ;
- *De fixer* la durée du renouvellement à **un an**, à compter du **17 octobre 2026**, soit jusqu'au **16 octobre 2027 inclus** ;
- *De maintenir* la rémunération de l'agent conformément aux conditions fixées dans le contrat et aux dispositions réglementaires en vigueur ;
- *D'autoriser* Monsieur le Maire à signer l'avenant ou le nouveau contrat de travail correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution ;
- *De prévoir* les crédits nécessaires au budget communal.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Maire,
Jean-Yves JULLIEN,

